

**DECLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN AFRIQUE : DEFIS ET
PERSPECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT
Doc. Assembly/AU/11(XIV)**

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la quatorzième session ordinaire de notre Conférence, du 31 janvier au 2 février 2010, à Addis-Abeba (Ethiopie) ;

Considérant le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) adopté le 3 juin 1991 à Abuja (Nigeria) ;

Réaffirmant notre attachement aux principes et objectifs stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, et notre engagement commun à réaliser le développement du continent à travers la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier en matière de science et de technologie ;

Déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos institutions communes et les doter des ressources qui leur permettent de s'acquitter efficacement de leurs mandats, y compris la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la Société de l'information ;

Rappelant notre engagement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour atteindre le développement durable de notre continent ;

Réaffirmant notre détermination à éradiquer la pauvreté, améliorer la santé publique et l'éducation, accroître la production agricole et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Conscients que la réalisation de ces objectifs dépend de la capacité de nos Etats à utiliser les immenses potentialités qu'offrent les Technologies de l'information et des communications, et de leur volonté d'assurer un investissement accru et soutenu à ce secteur ;

Convaincus du puissant rôle de levier que les Technologies de l'information et des communications peuvent jouer dans le processus de développement et de l'intégration en Afrique notamment la mise en place d'un cadre légal et réglementaire harmonisé attractif pour les investissements, à la mutualisation des infrastructures de Télécommunications et des TIC et à la convergence entre les réseaux, les services et les administrations ;

Saluant les diverses initiatives relatives à la mise en œuvre des résolutions et recommandations des deux phases du Sommet mondial sur la Société de l'information, ainsi que les partenariats internationaux, en particulier l'initiative « Connect Africa » qui a été lancée en 2007 à Kigali (Rwanda) lors du Sommet mondial « Connect Africa » tenu les 29 et 30 octobre 2007, le Consortium pour le développement de l'infrastructure en Afrique, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le Partenariat Afrique-Union européenne sur la Science, la Société de l'Information et l'Espace ; l'Initiative africaine pour la Société

de l'Information de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le Fonds mondial pour la solidarité numérique ;

Rappelant la Décision du Conseil exécutif qui a entériné la Déclaration d'Oliver Tambo sur la mise en place d'un mécanisme d'accélération et de contrôle de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Economie du Savoir en Afrique (ARAPKE), du Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière des Télécommunications et des TIC en Afrique et les stratégies et Plans d'action pour le développement des services postaux en Afrique ;

Déclarant le secteur des TIC, secteur de haute priorité dans nos programmes de développement et **Exhortant** par conséquent, les Etats membres et les partenaires au développement à considérer les infrastructures, les services de Télécommunications et les TIC, comme des infrastructures utilitaires publiques fondamentales :

1. NOUS ENGAGEONS A :

- i) **INTENSIFIER** les activités de mise en œuvre du cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations en matière des Télécommunications et des TIC en Afrique, le Plan d'action pour le développement du secteur de la poste ainsi que du Plan d'action africain pour l'Economie du Savoir.
- ii) **RENFORCER** les programmes nationaux et la coopération régionale pour le développement et l'interconnexion des infrastructures panafricaines, à bande large, la création de points d'échanges régionaux sur Internet, et l'amélioration de la connectivité en zone rurale basée sur les principes de neutralité technologique, de non discrimination et d'accès ouvert, pour soutenir le programme PIDA et utilisant les synergies avec les secteurs du transport et de l'énergie.
- iii) **ACCORDER** dans nos politiques et stratégies de développement des Télécommunications/TIC, une attention particulière au secteur de la poste qui est un outil, important pour atteindre les populations des zones rurales et à la numérisation de la technologie de radiodiffusion en Afrique.
- iv) **DEVELOPPER** des programmes et actions de formation, d'acquisition de compétences de base en matière de Technologies de communication et de l'information, ainsi que de renforcement des capacités notamment des organes de régulation nationaux et régionaux.
- v) **PROMOUVOIR** des actions de recherche et développement ainsi qu'un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le secteur des TIC en vue de trouver des solutions et de créer des services qui répondent à la situation et aux besoins des utilisateurs africains ;
- vi) **SOUTENIR** le fonctionnement effectif, de l'Assemblée du Forum des Régulateurs des télécommunications comme un organe qui n'a pas pouvoir de décision ainsi que les activités de développement du contenu local et des

services socioéconomiques adaptés aux impératifs de développement de l'Afrique, et mettre en œuvre des cyber-stratégies qui garantissent la sécurité, la liberté, la confidentialité et le développement de tous ;

- vii) **ENCOURAGER** les initiatives d'harmonisation et de bonne gestion du spectre des fréquences, tant au niveau national que régional des ressources rares de ce secteur (spectre des fréquences, plan de numérotation, etc.) et promouvoir une approche coordonnée pour le développement efficace des services à large bande ;
- viii) **PROMOUVOIR** un environnement de régulation propice à la mise en œuvre de modèles innovants de partenariat et de financement public-privé, au partage des infrastructures, ainsi que des taxes incitatives sur les équipements et matériels de TIC et des mesures nationales et régionales de réduction des tarifs et d'amélioration de la qualité des services du secteur.

2. DEMANDONS à la Commission de :

- i) **FIXER**, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, la Commission économique des Nations Unis pour l'Afrique, l'Union internationale de télécommunication, les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les institutions spécialisées du secteur des TIC en Afrique, un agenda numérique africain tout en identifiant les étapes principales devant conduire à la création d'un marché africain des TIC harmonisé d'ici 2020 ;
- ii) **DEVELOPPER** une approche cohérente et intégrée ainsi qu'un mécanisme de coordination impliquant les principaux acteurs africains et les partenaires au développement pour la mise en œuvre et le suivi de la présente Déclaration.

3. LANÇONS UN APPEL aux partenaires au développement et plus particulièrement aux institutions financières pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre de la présente Déclaration et intègrent les télécommunications et les TIC dans leurs priorités en leur accordant les conditions de financement similaires à celles accordées aux autres infrastructures de base d'utilité publique.

2010

Challenges and Prospects for Development Doc. Assembly/Au/11(Xiv)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/270>

Downloaded from African Union Common Repository